

Discours de M. Alexandre ROCHATTE

Haut-Commissaire de la République en Polynésie française

Ouverture du séminaire d'accueil des nouvelles équipes municipales

Lundi 28 septembre 2026

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président du syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord adresser, au nom de l'État, mes sincères félicitations aux élus que je n'ai pas encore eu l'occasion de croiser, pour votre élection. Mais je voudrais surtout vous remercier.

Vous avez fait le choix de vous engager au service de vos communes, de vos archipels et de leurs habitants. Cet engagement mérite d'être salué. Car être élu municipal, ici comme ailleurs, c'est accepter une responsabilité particulière :

C'est consacrer du temps à la collectivité. C'est écouter, dialoguer, décider et parfois arbitrer. C'est aussi accepter d'être directement confronté aux attentes, aux espoirs et parfois aux inquiétudes de ses concitoyens.

Le mandat municipal est ainsi une responsabilité exigeante, mais c'est également une formidable responsabilité humaine.

Les communes occupent une place singulière dans notre organisation institutionnelle. Elles représentent l'échelon de proximité par excellence. Pour beaucoup de nos concitoyens, la République commence par leur mairie.

Elles sont présentes dans les démarches administratives, dans l'état civil, dans les écoles, dans les services de proximité, dans la gestion des déchets, dans l'entretien des espaces publics, dans l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Elles sont également présentes dans les moments difficiles, notamment lorsque survient une catastrophe ou une situation d'urgence.

En Polynésie française, cette proximité prend une dimension toute particulière. Nos communes sont réparties sur un territoire immense, composé de nombreux archipels, avec des réalités géographiques, économiques et humaines extrêmement diverses.

Entre une commune de Tahiti, une commune des Tuamotu, des Marquises, des Australes ou des îles Sous-le-Vent, les contraintes peuvent souvent être très différentes. Mais partout, nos concitoyens expriment la même attente fondamentale : pouvoir compter sur leurs institutions et sur leurs élus.

C'est cette confiance que vous aurez la responsabilité de faire vivre.

Vous avez commencé votre mandat dans un contexte où les défis auxquels sont confrontées les communes sont nombreux.

Le premier est celui de l'adaptation de nos territoires aux changements climatiques. La Polynésie française est particulièrement exposée aux conséquences des phénomènes naturels : cyclones, fortes houles, submersions, inondations, glissements de terrain ou encore épisodes de sécheresse.

La prévention des risques n'est donc pas une politique abstraite. Elle concerne directement la sécurité de nos populations. Elle doit être intégrée dans les choix d'aménagement, dans la gestion des équipements communaux et dans la préparation des dispositifs de crise.

A ce titre, je souhaite insister sur l'attention que vous devez porter à vos plans communaux de sauvegarde. Vous le savez, l'épisode El Niño débuté en juin dernier est qualifié comme sans précédent. Alors que dans quelques semaines, nous entrerons dans la saison cyclonique, il nous faut être prêts à répondre à tout moment à un évènement climatique.

Vous serez également en première ligne pour répondre aux enjeux environnementaux.

La préservation de notre patrimoine naturel, la gestion des déchets, la protection des ressources en eau, la préservation du littoral et la gestion durable des espaces naturels constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de nos îles.

Ici plus qu'ailleurs peut-être, la protection de l'environnement n'est pas seulement une exigence écologique. Elle est une condition de la pérennité de nos territoires.

La sécurité de nos concitoyens demeure également un enjeu majeur, et je veux ici réaffirmer que l'État est à votre écoute et se tient à vos côtés.

C'est vrai aujourd'hui, dans la sécurité du quotidien et la lutte contre les stupéfiants. Ce le sera tout autant demain, lorsque les regards se tourneront vers la Polynésie à l'occasion des Jeux du Pacifique, un événement que nous voulons rendre aussi sûr que possible. Cette échéance mobilisera bon nombre d'entre vous, et vous pourrez vous appuyer sur les forces de sécurité intérieure pour faire face aux menaces, qu'elles soient de nature délinquante ou cyber.

Vous connaissez mieux que personne une autre réalité : celle de l'insularité. L'éloignement géographique peut rendre plus complexe l'accès aux équipements, aux services et aux compétences. Il peut également renchérir considérablement le coût des investissements et de l'entretien des infrastructures.

L'État sera à vos côtés pour vous apporter un appui financier, en fonctionnement, avec la DGF (qui représente près de 25 % ds produits de fonctionnement des communes), comme en investissement. L'État sera là aussi pour vous accompagner en matière d'ingénierie et d'expertise de projets puisque le Haut-commissariat dispose d'un quasi guichet unique de l'ingénierie publique avec la DIP et avec les opérateurs de l'État qu'il héberge : l'ADEME, le CEREMA depuis juillet dernier ou encore la Banque des territoires. De nouvelles pistes pourront être lancées en la matière avec l'AFD et avec le FIP, nous pourrions évoquer le sujet lors de prochains comités des finances locales.

Dans certaines communes, assurer un service public de qualité suppose de relever quotidiennement des défis logistiques considérables.

Cela nécessite de trouver des solutions adaptées aux réalités locales. Or, aucun acteur public ne peut, à lui seul, répondre à l'ensemble des enjeux. Cela nécessite par conséquent de renforcer les coopérations : avec les associations et les acteurs économiques, avec le Pays, avec l'État, mais également les coopérations entre communes. C'est dans cet esprit que se met actuellement en place l'Établissement public incendie secours (EPIS).

Vous le savez, la coopération entre communes permet aux municipalités de s'unir pour gérer des services publics et réaliser des projets à plusieurs. Cette organisation permet ainsi d'améliorer la vie quotidienne des habitants tout en évitant des dépenses inutiles.

Vous découvrirez également que l'exercice d'un mandat municipal repose sur un cadre juridique, administratif et financier exigeant.

La gestion d'une commune implique de maîtriser ses ressources, de hiérarchiser les priorités et de veiller à la bonne utilisation de l'argent public.

Elle implique également de respecter les règles qui encadrent l'action des collectivités. Ces règles peuvent parfois sembler complexes. Elles répondent pourtant à une exigence fondamentale : garantir la sécurité juridique des décisions publiques et l'égalité de traitement des citoyens.

C'est dans ce domaine que le dialogue avec les services de l'État prend tout son sens, dans le cadre notamment du contrôle de légalité, ou en amont de celui-ci. Avec mes services, nous sommes à vos côtés pour vous accompagner dans l'exercice de vos responsabilités. Notre rôle est de faire respecter le droit, bien sûr. Mais il est aussi de vous conseiller, de vous expliquer les procédures, d'identifier avec vous les difficultés et, lorsque cela est possible, de rechercher les solutions permettant de faire avancer vos projets.

Je souhaite que cette relation repose sur trois principes simples : **le respect, le dialogue et la confiance.**

Mesdames et Messieurs les élus,

Il y a cependant une chose que ni les textes, ni les procédures, ni les dispositifs financiers ne peuvent remplacer. C'est la présence sur le terrain. Vous serez au contact direct de vos administrés.

Vous serez sollicités pour une route à entretenir, un problème d'eau, une difficulté de logement, un équipement à rénover, une association à accompagner ou une famille confrontée à une situation difficile. Vous serez parfois les premiers à être appelés lorsqu'un événement exceptionnel survient.

Cette proximité constitue une exigence. Mais elle constitue aussi une force considérable.

Car elle vous donne une connaissance du territoire et de ses habitants qu'aucune statistique ne peut remplacer. Elle vous permet de comprendre les réalités quotidiennes et de construire des politiques publiques qui correspondent réellement aux besoins de votre population.

Votre mandat ne consistera pas seulement à gérer l'existant. Il vous appartiendra également de préparer vos communes pour les années à venir :

Comment mieux protéger les populations face aux risques ?

Comment maintenir des services publics de qualité dans les communes éloignées ?

Comment accompagner les jeunes ?

Comment favoriser l'activité économique et l'emploi local ?

Comment préserver nos ressources naturelles ?

Comment améliorer la gestion des déchets ?

Comment adapter nos infrastructures aux évolutions du climat ?

Comment renforcer la solidarité entre les générations ?

Ces questions ne trouveront pas toujours de réponses simples. Elles nécessiteront de la réflexion, de la concertation et parfois de l'innovation. Elles nécessiteront surtout de regarder au-delà du temps immédiat du mandat pour penser le territoire à long terme.

L'une des réponses à ces questions repose dans l'intervention des communes au titre du II de l'article 43 du statut de la Polynésie française. Mais comme peut l'évoquer la présentation de ce séminaire, ce nouvel outil n'en est qu'à son lancement. Si les interrogations et les difficultés rencontrées sont légitimes, elles doivent surtout nous inciter à réfléchir aux moyens qui pourraient être mis à profit pour l'améliorer.

Là aussi l'État, aux côtés du Pays et du SPC, réunis au sein d'un groupe de travail, comme vous le verrez demain, sera là pour vous accompagner.
Mesdames et Messieurs,

La diversité de la Polynésie française est une richesse. Mais cette diversité ne doit pas être un obstacle à la coopération. L'État, le Pays, les communes et leurs établissements doivent pouvoir travailler ensemble, chacun dans le respect de ses compétences et de ses responsabilités.

Nous pouvons avoir des approches différentes. Nous pouvons avoir des priorités différentes. Nous pouvons parfois avoir des désaccords. C'est normal dans une démocratie.

Mais nous partageons une responsabilité commune : celle de servir nos concitoyens et de préparer l'avenir de nos territoires. C'est cette responsabilité collective qui doit guider notre action.

Je voudrais enfin revenir à ce qui est peut-être l'essentiel : la confiance.

Dans un monde où les institutions peuvent parfois sembler éloignées, la commune conserve cette capacité exceptionnelle à créer du lien. Parce que le maire est accessible. Parce que les élus sont connus. Parce que les décisions municipales ont des effets immédiatement visibles.

La confiance se construit par la présence. Elle se construit par l'écoute. Elle se construit par la capacité à expliquer les décisions, y compris lorsque celles-ci sont difficiles. Elle se construit également par la constance de l'engagement. C'est cette confiance qui permet à une communauté de faire face aux difficultés et de se projeter vers l'avenir.

Mesdames et Messieurs les élus,

Vote mandat sera certainement exigeant. Il vous conduira parfois à sortir de votre zone de confort. Il vous demandera du temps, de l'énergie et de la persévérance. Mais c'est aussi un mandat qui vous donnera la possibilité d'agir très concrètement pour vos communes et pour leurs habitants. Derrière chacune de vos futures réalisations, il y a une décision publique.

Et derrière chaque décision publique, il y a des femmes et des hommes qui ont choisi de s'engager. Vous êtes désormais de ceux-là.

Je souhaite que vous sachiez que l'État sera à vos côtés dans l'exercice de cette responsabilité. Vous pourrez compter sur les services du Haut-Commissariat et sur l'ensemble des services de l'État pour vous accompagner dans vos projets, dans vos interrogations et dans les difficultés que vous pourrez rencontrer.

Ce séminaire doit vous permettre de mieux connaître vos responsabilités, mais aussi de mieux connaître vos interlocuteurs. Profitez donc de ce séminaire pour poser vos questions, confronter vos expériences et créer les liens qui vous seront utiles tout au long de votre mandat.

Mesdames et Messieurs,

La Polynésie française a besoin de communes fortes, responsables et engagées. Elle a besoin d'élus qui connaissent leurs territoires, qui écoutent leurs populations et qui savent construire l'avenir avec l'ensemble de leurs partenaires.

Votre engagement est précieux. Il est précieux pour vos communes. Il est précieux pour vos concitoyens. Et il est précieux pour la République.

Je vous remercie.

Et je vous souhaite à toutes et à tous un excellent séminaire.